Image not found or type unknown

quitter un travail sans contrat de travail

Par **soso44840**, le **08/11/2009** à **11:51**

bonjour

j'aimerais savoir si je dois quelque chose a mon entreprise pour laquel je n'ai fait que 2 jour de formation ou je n'ai signé aucun contrat et je veux partir et plus les voir dois je leur envoyé une lettre de rupture de periode d'essai?

repondez moi vite svp merci

solaine

Par **Paul PERUISSET**, le **08/11/2009** à **12:30**

Bonjour Solaine,

Si vous êtes en période d'essai, vous pouvez partir sans délai. Vous devriez normalement les prévenir par courrier RAR, mais vu les circonstances, vous pouvez vous en dispensez. Vous ne risquez rien.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés